



FITECO

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes
Conseils d'Entreprises

670 rue de Grinhard
BP 61
53102 MAYENNE CEDEX
Tél. : 02 43 30 45 45
Fax : 02 43 04 40 75

bureau@fiteco-mayenne.com

ARPEGE AUDITEURS ASSOCIES (A3A)
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Au capital de 119 010 euros

Siège social : Centre d'Affaires Oberthür

74 C rue de Paris

35000 RENNES

202784

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX AVANTAGES PARTICULIERS

Assemblée générale mixte du 8 novembre 2002

31 OCT. 2002

Doc. N°

913541

Messieurs les actionnaires de la société ARPEGE AUDITEURS ASSOCIES (A3A),

En exécution de la mission qui nous a été confiée par une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de RENNES en date du 22 octobre 2002 concernant l'acquisition des titres devant être effectuée par la société A3A auprès de certains actionnaires des sociétés SOFIDEM, MARC DHERBEY ET ASSOCIES, SOLIS et ABAK.

Nous avons établi le présent rapport prévu à l'article 225.101 du Code de Commerce.

PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES ACQUISITIONS

Certains associés de la société SOFIDEM et des sociétés M.D.A., SOLIS et ABAK envisagent de céder une partie des titres qu'ils possèdent au sein des sociétés concernées à des valeurs identiques à celles retenues par l'apport qui sera validé lors de votre assemblée générale mixte du 8 novembre 2002.

Ces opérations s'inscrivent dans un contexte de recapitalisation des titres et d'une recherche d'une certaine liquidité par les cédants.

DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR D'ACQUISITION

Les acquisitions portent sur :

- 618 actions de la société SOFIDEM sur un total de 4 157 actions composant le capital social



- 8 600 actions de la société M.D.A. sur un total de 50 000 actions composant le capital social
- 1 866 actions de la société SOLIS sur un total de 2 500 actions composant le capital social
- 10 000 actions de la société ABAK sur un total de 10 000 actions composant le capital social

Dans cadre de notre mission, nous nous sommes fait communiquer les éléments relatifs à la détermination de la valorisation des sociétés SOFIDEM, MARC DHERBEY ET ASSOCIES (M.D.A.), SOLIS et ABAK.

Les bases de détermination des valeurs de ces sociétés ont été calculées sur la situation nette comptable consolidée retraitée d'une valeur contractuelle du good will calculé par la moyenne entre la profitabilité moyenne et le chiffre d'affaires pondéré selon le type d'activité.

Il est à préciser qu'il a été soustrait de la situation nette, pour les sociétés concernées, les valeurs incorporelles du fonds de commerce.

La valeur retenue est constituée par la moyenne entre les sommes définies dans le protocole d'accord signé préalablement entre les parties.

Cette valeur intègre à la fois la notion de situation nette consolidée arrêtée au 30 septembre 2001, mais aussi une notion de good will correspondant à la valeur du fonds de commerce à la date de la clôture qui dépend de la capacité bénéficiaire de chaque entité concernée par l'apport. A cette première valeur ainsi déterminée, il est ajouté une autre appréciation qui tient compte à la fois de la situation nette consolidée définie précédemment, mais aussi une notion de valeur de fonds de commerce qui dépend des différentes natures d'activités résultant du chiffre d'affaires.

Les règles de calcul de ces acquisitions ont été identiques pour chacune des sociétés concernées par les acquisitions.



En fonction des éléments définis précédemment, nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité des acquisitions et la valeur attribuée à ces acquisitions.

L'évaluation étant effectuée sur les bases des comptes arrêtés au 30 septembre 2001 et d'une situation intermédiaire établie au 31 mars 2002, nous nous sommes assurés qu'aucun événement de nature à modifier la valeur des acquisitions n'était intervenu jusqu'à la date de l'émission de notre rapport.

*

* *

CONCLUSION

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des acquisitions réalisées auprès de certains actionnaires des sociétés SOFIDEM, MARC DHERBEY ET ASSOCIES (M.D.A.), SOLIS et ABAK dont le montant total s'élève à 1 702 170 euros.

Fait à Mayenne,
Le 29 octobre 2002

SA FITECO

**Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
représentée par**

**Y. LOLON
Commissaire aux apports**